



Liege Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Ougrée - Belgium
Tel +32 -4 -361 7000 - Fax +32 -4-361 7099 - VAT: BE 452.080.178 Liège Business Register 186.341
<http://www.evs-global.com>

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le Conseil d'Administration convoque MM. les actionnaires en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), le **mardi 16 mai 2006, à 11 heures**, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Ougrée-Liège.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration combiné pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2005.

Proposition de décision : Approbation du rapport.

2. Rapports du Commissaire pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2005.

Proposition de décision : Approbation des rapports.

3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, affectation du résultat et présentation des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2005.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice :

- *distribution d'un **dividende brut de 1,20 EUR par action**, par détachement du coupon # 2 (code ISIN BE0003820371) auprès des banques ING et FORTIS hormis les actions propres détenues par la société en date de mise en paiement, soit le mardi 20 juin 2006 ;*
- *communication des deux projets d'actes d'adhésion (**plans de participation bénéficiaire, cumulables**) à l'assemblée. Approbation des plans de participations bénéficiaires sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. relatifs à la répartition des bénéfices de l'exercice comptable clôturé le 31/12/2005 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société :*
 - a. A tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA et de XDC SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2005, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 40 (quarante) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon #2 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA et de XDC SA ayant été engagés au cours de l'année 2005, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 20 (vingt) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon #2 attaché); Ce premier plan concernera 135 personnes maximum.*

b. Ensuite et de manière cumulaire, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2005, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 30 (trente) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon #2 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés au cours de l'année 2005, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 15 (quinze) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon #2 attaché). Ce second plan, cumulable au précédent, concernera 100 personnes maximum ;

- *affectation du solde de 6,5 millions EUR aux réserves disponibles.*

Une copie des projets d'actes d'adhésion peut être obtenue par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société : corpcom@evs.tv ou +32 (4) 361 7014.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Proposition de décision : décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

(Cette assemblée ne pourra être tenue que si plus de 50% des actions sont représentées lors de cette assemblée. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée sera convoquée).

1. Rachat d'actions propres (article 8bis des statuts) :

Propositions :

a) Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 8bis, alinéa 2, des statuts, à savoir :

Sur base de l'article 620, section 1 et 5 et 622, section 2, paragraphe 2, du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'Assemblée Générale, pour une période de dix-huit (18) mois prenant cours le jour de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2006, d'acquérir et de vendre en Bourse un maximum de 10% du nombre total d'actions émises par la société, entièrement libérées, pour une contre-valeur correspondant au cours de Bourse, et ce dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des Sociétés.

b) Modification des statuts pour mise en concordance.

c) Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution de la résolution à prendre sur l'objet qui précède et notamment aux fins de :

- fixer le prix d'achat des actions à acquérir, organiser l'offre d'achat à tous les actionnaires dans le respect de l'égalité de ceux-ci, veiller à l'exécution stricte des conditions de réalisation et leur délai d'exercice;*
- procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des titres nuls de plein droit et déposer la liste de ceux-ci au greffe du tribunal de commerce, convoquer, le cas échéant, une Assemblée Générale en vue de réduire le capital;*
- et, en général, accomplir toutes les formalités matérielles, administratives, comptables et juridiques, afférentes à ces différentes opérations.*

2. Destruction d'actions propres.

Propositions :

a) Dans le cadre du rachat d'actions propres confirmé en 2005, annulation de 200.000 actions propres sans désignation de valeur nominale pour en porter le nombre total à 13.875.000.

b) Modification des statuts pour mise en concordance.

Ainsi que le précise l'article 21 des statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Mixte sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles au plus tard cinq jours francs avant l'Assemblée, soit le **mercredi 10 mai 2006** auprès de la banque ING (Securities Department : +32.2.738.21.12 ou 738.21.15). Les actionnaires doivent être porteurs du certificat de dépôt pour être admis à l'Assemblée.

Le rapport annuel et la procuration sont disponibles sur le site www.evs-global.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Jacques Galloy, Directeur Financier, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Ougrée-Liège ou par e-mail à corpcom@evs.tv .

Le Conseil d'Administration.
Liège, le 20 avril 2006

PROCURATION – EVS A.G.O. 16 MAI 2006

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'**Assemblée Générale Mixte** de la société anonyme “S.A. EVS Broadcast Equipment”, dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **mardi 16 mai 2006 à 11h**.

LE SOUSSIGNE :

.....

Propriétaire, détenteur économique et final de actions de la société anonyme “S.A EVS Broadcast Equipment ”, dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16.

Déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

Le mandataire peut notamment :

Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

En cas de carence de quorum de présence et donc de report de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prendre part à la nouvelle assemblée ayant le même agenda, dans les limites de cette même procuration.

Fait à

Le

La ou les signatures doivent être
Précédées des mots manuscrits
"Bon pour pouvoir"